

# Invitation

## Les Ateliers ACTENA

**La législation européenne  
en matière d'environnement,  
nouveau moteur de la compétitivité  
des entreprises ?**

**Mercredi 18 juin 2008  
de 14h00 à 17h30  
Maison de la Région Alsace  
à Strasbourg**

entreprise  
europe  
network

l'Europe à la portée de votre entreprise.

**ACTENA**

# Les Ateliers ACTENA

*L'Atelier sera animé par M. Bonnet de  
l'Agence de Presse Alsacienne (AGPA)*

**Depuis 10 ans**, les Jeudis de l'Environnement étaient devenus un rendez-vous incontournable pour les entreprises désireuses de s'informer sur l'environnement. Aujourd'hui, ces réunions évoluent vers des manifestations permettant d'approfondir les sujets traités et de favoriser les échanges professionnels entre les participants.

3 Ateliers sont prévus pour l'année 2008 :

- **Le mardi 18 juin** sur l'évolution et l'impact de la législation communautaire environnementale sur les entreprises,
- **Le mardi 30 septembre** sur le thème de la nouvelle économie du carbone. Cet atelier se déroulera à Colmar,
- Le dernier atelier sera consacré soit aux énergies renouvelables soit aux substances dangereuses dans le milieu aquatique (date et lieu à définir).

## Pourquoi un Atelier Actena consacré à la législation européenne ?

Cette rencontre a pour objectif de présenter le rôle de l'Union européenne dans la logique : enjeux ⇔ politique ⇔ législation. Les politiques en cours d'élaboration relatives aux changements climatiques ou encore les législations relatives à l'éco-conception des produits montrent les ambitions de l'Union en matière de protection de l'environnement et sa volonté d'en faire un facteur contribuant à la compétitivité des entreprises européennes.

Des ateliers permettront d'examiner les modalités d'application et l'impact des directives et règlements sur les entreprises. Cette nouvelle formule vous apportera aussi bien des informations techniques et pratiques qu'un retour d'expérience convivial dans le cadre des échanges entre participants. Ces ateliers apporteront aussi des éléments de réponse à la question sous-jacente : dois-je anticiper la mise en œuvre des textes européens ou dois-je attendre l'obligation nationale de les appliquer ?

Chaque atelier a été conçu pour des fonctions spécifiques de l'entreprise, par exemple le marketing, la production, le service juridique, le service QSE, la direction, etc.

## La législation européenne en matière d'environnement, nouveau moteur de la compétitivité des entreprises ?



### Programme

Mercredi 18 juin 2008 de 14h00 à 17h30 à Strasbourg

Accueil à partir de 13h45

14h00

#### Accueil, introduction

M. Livernaux, Délégué Régional ADEME Alsace

14h10

#### Des grands enjeux environnementaux à la rédaction de nouvelles réglementations, le rôle et les actions de l'Union Européenne et leurs impacts sur la compétitivité des entreprises

Points de vue croisés de représentants de la commission européenne, de la DRIRE et d'un dirigeant d'entreprise alsacienne.

15h30

Atelier 1

#### Les ateliers se déroulent simultanément, et sont co-animés par une entreprise apportant son témoignage

##### Atelier 1 : Compétitivité par l'éco-efficacité (énergie, ressources)

Modalité de mise en œuvre de la Directive 2008/1/CE du 15 janvier 2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution ; Intégration des Meilleures Technologies Disponibles (MTD) au sein de l'entreprise.

Animation : M. Bathelier, DRIRE Alsace et M. Hestin, Syral

Atelier 2

##### Atelier 2 : Compétitivité par l'éco-innovation

Echanges sur les enjeux de l'éco-conception, les réglementations en vigueur (Directive EuP, directive emballage...) et les méthodologies de mise en œuvre de votre politique d'éco-conception.

Animation : Mme Huc, CCI de Colmar et du Centre Alsace et Mme Vanwaelscappel, Socalfonte - Vhm

Atelier 3

##### Atelier 3 : Compétitivité par la prévention des risques

Évolution de la responsabilité environnementale de l'entreprise : de la responsabilité élargie du producteur (directive DEEE...) à la prévention et la réparation des dommages environnementaux (directive 2004/35/CE du 21 avril 2004).

Animation : M. Deetjen, Centre de Droit de l'Environnement de Strasbourg et M. Keith, Würth France SA

17h00

#### Rendu des ateliers et conclusions

L'Atelier sera suivi d'un cocktail.

## Frais de participation :

- 45 € TTC pour les entreprises non PME\*, quelque soit le nombre de participants, règlement par chèque à l'ordre de la CRCIA ou à réception de facture.
- Le coût pour les PME\* est pris en charge par les partenaires financiers d'ACTENA.



Actena est une initiative régionale regroupant l'Ademe, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les CCI d'Alsace, la DRIRE et l'UIBR.

Objectifs : Informer et accompagner les entreprises alsaciennes dans la prise en compte de l'environnement lié à l'activité et aux pratiques internes (achat, marketing, logistique, production etc..) et favoriser les échanges d'expériences et les bonnes pratiques.

Atelier organisé en partenariat avec  
Entreprise Europe  
Network (anciennement EIC + CRI)



L'Europe à la portée de votre entreprise.

\*La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. De plus, il faut respecter les critères d'indépendance : ne doit pas être détenue à 25% ou plus par une ou plusieurs entreprises qui ne sont pas des PME.



## Actions ACTENA en cours :

- Maîtriser vos consommations d'énergie avec le programme ACTENA Energie
- Lancement du nouveau programme Objectif Déchets -10%
- Programme Eco-conception, Développez les produits de demain !
- Possibilité de moduler la durée de l'accompagnement : 6 jours ou 9 jours